



Le budget 2022, reflet des indicateurs économiques externes et volonté politique locale

Sécurité :

- mise en conformité du réseau de Défense Incendie sur l'ensemble de la commune
- réalisation des études d'eaux pluviales sur lesquelles la commune s'est engagée au moment de l'approbation du PLU
- étude structure portant sur le Pont des Eaux

Mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces publics :

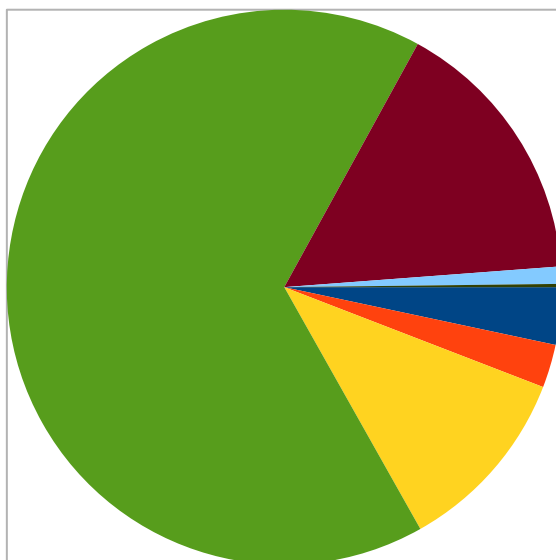
- rénovation énergétique, réhabilitation intérieure et équipement numérique de l'école maternelle, incluant le passage à une énergie de chauffage renouvelable
- aménagement de la place de la mairie (abri vélo, accessibilité toilettes publiques, jeux de boules)
- réfections de voirie : chemin des Magnolias, Route des eaux suite à inondations de décembre 2021, montée de Pré Neyrat
- plantation d'arbres et installation de mobilier sur l'Espace Guimet
- réfection du clocher de l'église
- réfection du muret de l'ancienne cure
- études pour la création d'un Tiers Lieux
- rénovation complète de l'éclairage public (passage en leds)

Valorisation et préservation du patrimoine naturel de la commune :

- consolidation de la source de l'alpage du Colon
- création d'une piste forestière au Montmorel (fin de chantier démarré en 2021)
- poursuite du projet de protection des ressources naturelles du site de Freydières

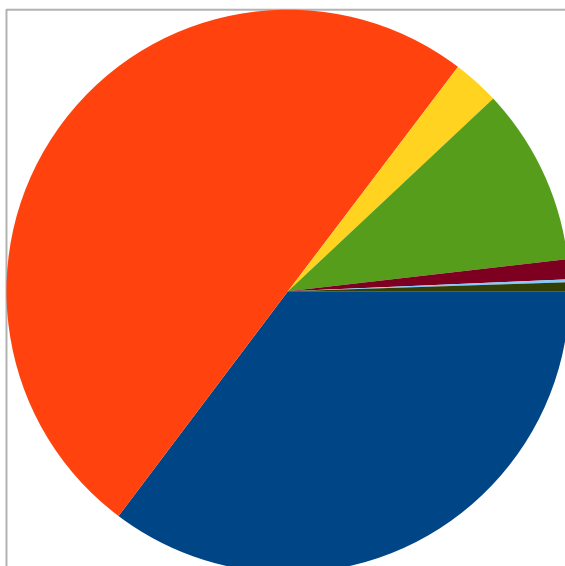
Budget de fonctionnement 2022

Recettes



- report d'excédent = 3% (39 387€)
- atténuations de charges = 2% (30 070€)
- produits des services = 11% (130 936€)
- impôts et taxes = 68% (789 017€)
- dotations et participations = 16% (188 581€)
- autres produits de gestion courante = 1% (12 000€)
- amortissements = 0,2% (2 261€)

Dépenses de fonctionnement



- Charges à caractère générales = 35% (420 682€)
- Frais de personnel = 50% (596 695€)
- Atténuations de charges = 3% (32 000€)
- participations diverses = 10% (121 312€)
- intérêts d'emprunt = 1% (13 650€)
- provisions budgétaires = 0,1% (1 980€)
- amortissements = 0,5% (6 083€)



Budget d'investissement 2022

Recettes

Les recettes d'investissement sont essentiellement liées aux subventions (Communauté de communes, Département, Région, Etat, Europe) et au produit de la taxe d'aménagement.

Dépenses

• Remboursement du capital des emprunts	59 100€
• Voirie – espaces publics	
◦ réfection de la route de Pré Neyrat, chemin des magnolias, route des Eaux suite à inondations	79 293€
◦ plantation arbres et mobilier sur l'Espace Guimet	5 485€
• Travaux	
◦ réhabilitation énergétique de l'école maternelle 759€	759
◦ aménagement de la place de la mairie	40 823€
◦ rénovation de l'éclairage public : passage en leds	15 520€
◦ entretien du clocher de l'église	13 000€
◦ réfection du mur de la cure	10 000€
◦ Création d'un Tiers Lieux	35 000€
• Prévention des risques	
◦ mise aux normes de la Défense incendie communale	15 000€
◦ étude eaux pluviales secteur Le Soubon/La Bourgeat	16 221€
◦ correction torrentielle secteur Enclose (fin de chantier 2021)	7 000€
◦ étude de structure sur Pont des Eaux	1 500€
• Véhicules	
◦ remplacement d'un véhicule des services techniques	40 000€
◦ remplacement chaînes du tracteur	4 225€
• Pastoralisme – agriculture - forêt	
◦ consolidation de la source de l'alpage du Colon et signalétique randonneurs	8 477€
◦ création de la piste forestière de Montmorel	86 378€
◦ Travaux forestiers	11 000€
◦ projet Freydières	15 500€
• Urbanisme	
◦ frais d'extension de réseau au titre des constructions neuves (compensés par les recettes de taxe d'aménagement)	20 000€
• Ecole	
◦ Matériel informatique école élémentaire	5 000€



Situation économique et financière globale de la commune

Quelques ratios :

	Revel	Moyenne des communes de même strate
Encours de la dette par habitant	698,50 €	615,00 €
Encours de la dette sur le fonctionnement*	70,00%	72,20%
Capacité de désendettement**	3,5 ans	3,5 ans
Capacité d'autofinancement	11% du budget de fonctionnement	

* « Ratio de surendettement », il permet de mesurer le poids de la dette par rapport à la richesse de la collectivité. Si ce ratio est supérieur à 100%, cela signifie que l'encours total de la dette représente plus d'une année de fonctionnement.

** Ce ratio mesure la capacité d'une collectivité à s'acquitter des charges de sa dette. Il répond à la question suivante : En combien d'années d'exercices budgétaires la collectivité peut-elle rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute ?